



L'obligation de réduire la pauvreté doit être un chantier prioritaire du gouvernement

📅 Publié le 16 mai 2025

👤 De Uniopss

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO NATIONALE



Le Collectif ALERTE s'est adressé, il y a bientôt deux mois, à François Bayrou, Premier ministre, l'enjoignant de respecter l'article 1er de la loi de 2008 instaurant le RSA. Celui-ci indique que le gouvernement doit fixer des objectifs à cinq ans de réduction de la pauvreté et remettre chaque année

un rapport au Parlement sur les moyens mis en œuvre. À cet effet, le Collectif ALERTE a été reçu ce mercredi 13 mai à l'hôtel Matignon, par les cabinets du Premier ministre et de la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, ainsi que par la déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

Lors de cette rencontre, les associations ont rappelé cette obligation légale définie par l'article L. 115-4-1 du Code de l'action sociale et des familles et qu'il s'agit donc d'une obligation de résultat que se sont fixés les pouvoirs publics eux-mêmes, et pas uniquement d'une obligation de moyens.

Au-delà, il s'agit d'un enjeu de cohésion sociale afin que la lutte contre la pauvreté et la précarité soit une priorité affirmée de l'action publique. Or, nous constatons des aggravations de situations de pauvreté et un manque d'ambition pour répondre aux divers enjeux auxquels nous sommes confrontés au quotidien.

La démarche du Collectif ALERTE visant à faire respecter cette obligation légale est aujourd'hui soutenue par une trentaine de parlementaires de différents groupes politiques qui ont interrogé individuellement et officiellement le gouvernement à cet effet.

Suite à notre interpellation, les représentants du gouvernement ont annoncé que le Premier ministre réunira les associations de solidarité, dont le Collectif ALERTE, avant l'été, en présence de la ministre des Solidarités. Alors que la France est le seul pays européen dont le taux de pauvreté a significativement augmenté ces 10 dernières années, nous attendons un engagement fort de l'État, comme l'avait promis le président de la République en 2017.

À défaut, les associations décideront, cet été, des éventuelles suites juridiques à donner pour que la fixation et le suivi d'objectifs de réduction de la pauvreté inscrits dans la loi deviennent réalité.

Communiqué de presse du 14/05/2025

Auteur du document : Uniopss

Portée géographique : France entière

Numéro de fiche
113.34 Ko